



Modalités d'organisation des épreuves
d'évaluation et procédures de contrôle

RNCP : 41356 / niveau 5

Version 15/06/2026

Entrepreneur du végétal



Sommaire

Objet et champ d'application du règlement	page 3
Les missions du responsable de session	page 3
La procédure d'habilitation du jury de certification	page 4
Les modalités d'information et de convocation du candidat Information	page 5
Le déroulement des épreuves d'évaluation/certification	page 5
Décision de certification / Régulation des processus d'évaluation et de rattrapage	page 7
Irrégularités et voies de recours	page 9
Les modalités d'acquisition de la certification	page 10
Tableau des modalités d'acquisition de la certification	page 13
Les voix de recours	page 23



PREAMBULE : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les modalités d'obtention de la certification sont définies dans le référentiel d'évaluation du dossier RNCP et sont non modifiables durant toute la durée de l'homologation du titre **Entrepreneur du Végétal**.

1) Les missions du responsable de session

Préalablement à la tenue de chaque session d'évaluation, un responsable de session que nous avons désigné s'assure que les conditions matérielles du déroulement des épreuves sont mises à disposition de l'examineur et des candidats, à savoir :

- La mise à la disposition du jury et des candidats de locaux appropriés pour que les membres du jury puissent mener les entretiens prévus lors des soutenances orales
- La mise à disposition de locaux et du matériel nécessaire pour les études de cas, les travaux écrits, les examens sur site
- Le suivi par des tuteurs (formateurs ou professionnels) pour la rédaction des projets et études professionnels
- Le suivi par des tuteurs dans les structures d'accueil pour les stages - d'apprentissage heures.
- Des aménagements pour des personnes en situation de handicap : octroi d'un temps supplémentaire et sa prise en compte dans le déroulement des épreuves, la mise à disposition d'un équipement adapté ou l'utilisation, par le candidat, de son équipement personnel.

Le responsable de session s'assure également de la présence des documents nécessaires à l'appréciation des candidats par l'examineur (= formateur, en charge également de l'évaluation des compétences acquises) = grilles d'évaluation, avec degrés de réussite et consigne pour attribution du nombre de points indiqué, livret de suivi.

Avant le début des examens de validation des compétences, le responsable de session s'assure qu'au moins un examinateur habilité est présent pour évaluer les candidats.

Avant chaque épreuve, le responsable de session vérifie l'identité de chacun des candidats, constate les absences éventuelles et en informe l'examineur. Ces absences sont consignées par le responsable de session auprès de notre structure.



En cas de retard d'un candidat, le responsable de session apprécie l'opportunité de l'autoriser à passer les examens sans modifier l'horaire de fin de l'épreuve. Le responsable de session organise la surveillance des épreuves.

À la fin du parcours de formation certifiante, et des évaluations, le responsable de session récupère les dossiers/grilles d'évaluations remplis par l'examineur, pour le transmettre avec grand soin au jury de validation. L'examineur s'assure notamment que tous les dossiers lui ont bien été transmis.

2) La procédure d'habilitation du jury de certification

Les membres du jury respectent obligatoirement l'un de ces quatre critères :

- être des professionnels justifiant d'au moins trois ans d'expérience dans la branche professionnelle de cette certification.
- être des formateurs/animateurs expérimentés (au moins trois ans d'expérience), avec une expertise particulière dans les compétences de cette certification.
- être des chefs d'Entreprise dans le secteur d'activité de cette certification.
- Respect d'un certain nombre de principes déontologiques : neutralité, objectivité, égalité de traitement, confidentialité, solidarité entre membres de jury, sur le modèle de la charte proposé par le gouvernement français dans le cadre de la VAE : http://www.vae.gouv.fr/IMG/pdf/charte_deontologique_jury.pdf

N.b : ni les membres du jury, ni les évaluateurs, ne doivent avoir entretenu de liens personnels avec les candidats à la certification professionnelle, préalablement aux examens d'évaluation des compétences.



3) Les modalités d'information et de convocation du candidat :

Le centre de formation tient informé les candidats par convocation, 3 semaines avant les épreuves, du lieu, date et horaire de passage pour :

- La présentation orale d'un projet
- La mise en situation professionnelle d'une évaluation
- Les examens écrits et oraux

- La soutenance orale du projet devant le jury (1 session par an)
- L'entretien avec le jury dans le cadre de la validation des acquis par l'expérience (1 à 2 sessions par an)

Documentation détaillée transmise par mail au candidat (programme de la formation, référentiel / compétences), ou via courrier postal (sur demande) + site internet <https://www.ecole-superieure-entrepreneur-du-vegetal.fr/esev>

Entretien téléphonique ou en face à face

Pour être autorisé à participer aux épreuves, le candidat doit présenter sa convocation ainsi qu'une pièce d'identité.

4) Le déroulement des épreuves d'évaluation/certification

Les évaluations de validation des compétences ont lieu tout au long de la session de formation. Les modalités pédagogiques sont les suivantes :

- des études de cas
- des projets professionnels
- des questionnements oraux
- des mises en situations
- des examens écrits et oraux

Ces diverses modalités d'évaluation permettent à l'examineur de mesurer l'acquisition des compétences des candidats, et de reporter ces évaluations sur des grilles prévues à cet effet. Ces grilles sont remises par la suite à notre jury de certification, pour analyse et validation définitives des compétences acquises par les candidats.

En vue de leur prise de fonction et à l'occasion des révisions des certifications, nous nous assurons que les examinateurs connaissent les référentiels des certifications concernées et les droits et obligations afférents aux actions et tâches des examinateurs.



Au cours d'une session de formation et d'évaluation des compétences, le candidat sera formé, évalué et encadré par un examinateur habilité selon les critères suivants :

- nous habilitons les examinateurs par spécialité et pour, au maximum, la durée de validité de la certification.
- les examinateurs sont obligatoirement des professionnels possédant une expérience significative, d'au moins trois ans, dans la spécialité visée par la certification.
- les examinateurs ne doivent entretenir ou avoir entretenu aucun lien personnel avec le candidat.

Le référentiel d'activité / de certification Entrepreneur du Végétal fixe les modalités d'évaluation permettant de vérifier les compétences du candidat. Le référentiel de certification définit les éléments ou documents dont l'examineur doit disposer lors de l'évaluation et détermine :

- les objectifs d'évaluation ainsi que les critères d'appréciation des compétences requises ;
- le contenu, les modalités et les moyens de mise en œuvre de la situation professionnelle d'évaluation observable, reconstituée, correspondant aux compétences requises ;
- l'ensemble des éléments susceptibles d'établir que le candidat possède les compétences, aptitudes et connaissances requises

Pour établir ses évaluations, l'examineur dispose selon les compétences :
Des résultats des évaluations réalisées via des études de cas et des projets professionnels, des mises en situation, des questionnements oraux et les résultats aux examens écrit ou oraux.



5) Décision de certification / Régulation des processus d'évaluation et de rattrapage

A l'issue de la soutenance, l'ensemble des binômes évaluateurs, ainsi que les autres membres constituant le jury de validation de la certification se réunissent. Leur rôle est de veiller à une bonne harmonisation des notes entre chaque binôme évaluateur. Après avoir étudié l'ensemble des notes sans considération du statut et des particularités de la personne, en adoptant une attitude neutre et bienveillante, le jury de validation dresse un procès-verbal sur lequel figurent pour chaque candidat :

Les décisions d'attribution ou de refus du titre

La certification est obtenue si le candidat obtient la validation des 5 blocs de compétences c'est-à-dire s'il satisfait à l'ensemble des critères du référentiel de la certification ENTREPRENEUR DU VEGETAL.

Le cas échéant les conditions de rattrapage pour le ou les bloc (s) de compétence (s) non validé (s). La validation d'un bloc de compétence reste acquise pendant 3 ans. A charge pour le candidat de valider les autres blocs dans un délai maximum de 3 ans pour obtenir la certification ENTREPRENEUR DU VEGETAL

Les résultats de la délibération du jury sont communiqués sous forme de mail à chaque candidat à l'issue de la session de validation, et envoyé par courrier postale si le candidat ne possède pas de mail.

En cas de validation, le parchemin d'obtention de la certification est envoyé avec les résultats.

Suite à l'entretien du candidat dans le cadre de la validation par acquis d'expérience, le jury délibère et peut décider :

- D'une validation intégrale, la certification est attribuée
- D'une validation partielle, le jury déclare les éléments définitivement acquis, ainsi que les éléments restant à acquérir et comment les acquérir : un livret stipulant les blocs de compétences acquis est remis au candidat.



De la non validation A l'issue de la délibération, le jury fait une restitution écrite au candidat des conclusions de la délibération qui figureront au rapport de la délibération.

Le responsable VAE notifie par courrier la décision du jury VAE au candidat. En cas de validation, le parchemin d'obtention de la certification est envoyé avec les résultats.

**A noter : La plupart des épreuves de la certification sont corrigées par 2 examinateurs
Le président du jury peut demander à voir les copies et prescrire une nouvelle correction en cas d'anomalies, par exemple lorsque les notes attribuées par les deux correcteurs sont très divergentes.*

Le conseil de perfectionnement est aussi responsable de la Régulation des processus d'évaluation et de la gestion des dysfonctionnements, son contact avec les professionnels du secteur permet d'avoir un retour sur l'efficacité des évaluations.

Les moyens élémentaires de détection des dysfonctionnements seront les retours d'expérience : des entreprises accueillant les alternants, des candidats, des employeurs des anciens candidats, des membres du jury, des formateurs et des examinateurs.

Deux moyens techniques seront particulièrement mis en œuvre :

Le suivi des apprenants après leur embauche dans les entreprises horticoles notamment par la création d'une assemblée des anciens élèves.

Le logiciel de ressources humaines permettant d'évaluer le niveau de compétence des salariés d'une entreprise qui servira à noter les candidats en entreprise à la sortie de cette formation.

Le conseil de perfectionnement à donc une mission de recherche et de détection de dysfonctionnement.

Si un dysfonctionnement est détecté par une personne étrangère au conseil de perfectionnement, le conseil de perfectionnement sera saisi et devra étudier des pistes d'amélioration de son protocole de recherche et de détection de dysfonctionnement.

En cas de dysfonctionnement le conseil de perfectionnement va documenter l'anomalie dans une fiche de signalement réalisée par la personne qui l'a détecté, ce document contiendra la description simple du dysfonctionnement.

Le conseil de perfectionnement va alors émettre un rapport de dysfonctionnement contenant la fiche de signalement, les causes probables, les conséquences ainsi que les étapes de traitement du dysfonctionnement.



Le rapport de dysfonctionnement sera archivé pour permettre d'améliorer la veille de la formation sur le long terme et sera transmis à l'organisme certificateur, l'association Horticulteurs et Pépiniéristes de France.

L'organisme certificateur dictera alors à l'aide du conseil de perfectionnement et de l'organisme formateur la marche à suivre.

6) Irrégularités et voies de recours

Les irrégularités affectant les conditions d'organisation ou de déroulement des sessions d'évaluation constatées par un candidat ou par un examinateur sont signalées immédiatement au responsable de la session. Notre représentant peut prononcer l'annulation de la session par décision motivée.

Lorsqu'un candidat conteste la régularité des conditions d'organisation ou de déroulement d'une session et que notre responsable refuse de prononcer l'annulation de la session, ce refus peut faire l'objet d'un recours auprès de la Direction, dans un délai d'une semaine après la communication des résultats, et sous la forme d'un courrier avec accusé de réception.

La Direction analyse le dossier, après l'avoir instruit, demande toutes informations complémentaires si nécessaire, fait appel à tous avis et ou expertise qu'elle juge utile et établit la version finale de la réponse à apporter au candidat. La modalité de la réponse au recours se fera par courrier recommandé avec avis de réception.

Les candidats absents aux épreuves sont autorisés à s'inscrire à une nouvelle session d'examen sans délai particulier et sans avoir à suivre une nouvelle formation. Cependant, le second passage sera payant. Le centre certificateur de la session à laquelle ils n'ont pu participer leur communique la date de la prochaine session qu'il organise.

Les auteurs de fraudes et tentatives de fraudes commises à l'occasion des sessions d'évaluation ou d'activité de compétences professionnelles conduisant à l'obtention d'une certification délivrée par notre structure encourent une sanction.

Cette sanction peut aller de l'exclusion immédiate des épreuves à l'interdiction de se représenter à celles-ci pendant une durée d'un an à compter de la date de notification de la sanction.

La sanction est prononcée et notifiée par le responsable de la session au vu d'un rapport établi et signé par l'examineur ou par le responsable de la session lorsque la fraude ou la tentative de fraude est constatée par le surveillant de l'épreuve. Lorsque la constatation de la fraude a lieu après la session d'évaluation, le titulaire de la certification, peut se voir retirer celui-ci par décision motivée de notre direction. Les candidats convaincus de complicité de fraudes ou de tentatives de fraudes encourent les mêmes sanctions.



7) Les modalités d'acquisition de la certification

Prérequis : Pour s'inscrire à la certification les candidats doivent présenter comme prérequis un diplôme de niveau 5 dans au moins un des domaines d'activité évoqué dans l'un des 5 blocs de compétence à savoir :

Production agricole, horticole, maraîchage...
Conception et aménagement paysagé...
Commerce et Vente...
Communication et Marketing...
Management et gestion d'entreprise...

L'acquisition des compétences au sein de chaque unité d'enseignement (bloc) est évaluée, soit :

Par évaluation individuelle par examen écrit ou oral,

L'examen écrit Il s'agit d'un examen en salle, basé sur des documents textuels et des images. Il peut comporter des questions ouvertes, des Questionnaires à Choix Multiples et de l'analyse de document comme des images, ou des documents professionnels. Cet examen permet de vérifier si les savoirs théoriques (Hard skill) sont acquis par le candidat.

L'examen oral L'examen oral est un examen où les compétences de communication du candidat (softs skills) sont aussi évaluées contrairement à l'examen écrit. Plus précisément cet examen évalue :

- Le comportement du candidat en cas de situation impromptue, sa capacité à réagir positivement à un problème,
- Ses habilités et son confort de communication vis-à-vis d'une personne qu'il ne connaît pas,
- Son comportement vis-à-vis d'une situation conflictuelle avec un client ou un membre de son équipe,
- Ses capacités de délégation et d'échange avec les membres de son équipe. Ces examens peuvent avoir un support technique ou terrain pour que le candidat soit dans des conditions similaires aux conditions professionnelles l'entretien peut se dérouler :

Par évaluation écrite ou orale de projets et travaux individuels (restitution devant jury de professionnels et /ou d'enseignants)

Ce type d'évaluation se basera principalement sur des problématiques rencontrées concrètement dans l'entreprise au sein de chacun des modules. Si nécessaire des



études de cas ou jeu de rôle pourront être proposés. Les résolutions ou pistes de réflexions devront être argumentées et justifiées afin de juger des compétences acquises lors de cette formation et en entreprise. Les projets permettent d'évaluer l'autonomie des candidats, leur capacité à conduire une opération de son commencement à son aboutissement le plus complet ainsi que leur habilité à travailler en équipe.

Il se séquence généralement en 4 étapes :

- 1/ L'analyse d'une situation donnée
- 2/ L'élaboration d'un cahier des charges
- 3/ La proposition d'une solution
- 4/ L'analyse des forces, faiblesse, opportunités et menaces de cette solution (SWOT)

Par évaluation des capacités et des compétences acquises en situations professionnelles

Ces mises en condition professionnelle permettent d'évaluer la capacité du candidat à réaliser des actions professionnelles bien définies dans un environnement précis : serre horticole, point de vente, pépinière, jardin de particulier. Cela permet d'avoir tous les équipements professionnels usuels liés au déroulement d'une activité professionnelle. On pourra également utilisé le jeu de rôle pour mettre le candidat dans une situation professionnelle tel que l'acte de vente, ou la gestion d'un conflit.

Compléments relatifs à la description des modalités d'acquisition de la certification

1- Avant la formation

Une première évaluation dite "positionnement des compétences" permet de mettre en avant les connaissances et compétences du candidat avant son entrée en formation. L'objectif sera d'adapter éventuellement les contenus des cours, mais surtout de tracer l'évolution des acquis du candidat. Le questionnaire/évaluation peut être envoyé à chaque candidat via mail ou via une plateforme e-learning, ou être réalisé en démarrage de la formation /présentielle, ou encore être mis à disposition via une application en Mobile Learning.

2- Pendant la formation

Au cours de la formation, le formateur réalisera deux types d'évaluations :

- Des évaluations sommatives. Au cours de son parcours, le stagiaire devra se livrer à des évaluations des acquis de connaissance, au travers de questionnaire. Le formateur ajustera ses prestations, son contenu didactique, dans une perspective de régulation. Ainsi, le stagiaire sera mieux orienté vers les objectifs à atteindre.
- Des évaluations certificatives. Des évaluations jalonnent et viennent valider les acquis/compétences professionnels. Le formateur s'appuie à cet effet sur des exercices



de mises en situation, du questionnement oral, et des études de cas et des projets , pour évaluer la « production » de chaque candidat sur des grilles d'évaluation prévues à cet effet, et sur un éventail de notation d'indicateurs allant de 1 à 4 :

1. Maîtrise parfaitement l'indicateur
2. Une bonne maîtrise
3. Maîtrise de manière partielle
4. Présente des lacunes importantes

Le candidat, pour obtenir la validation de la compétence, devra avoir recueilli une majorité de 1 et de 2. La notation 4 est rédhitoire pour la compétence en question.

3- L'animation

Alternance entre théorie, et mises en situation professionnelle. L'animation est dynamique, ludique rendant les candidats "participants acteurs" permettant un meilleur ancrage des messages et une transposition sur leur terrain, facilitée. Plusieurs canaux de communication sont utilisés : verbal, visuel (la projection, vidéos pédagogiques, supports écrits), et kinesthésiques (mises en application pratiques) afin de s'adapter aux capacités de compréhension et de mémorisation de tous. Enfin, l'inclusion de séquences pédagogiques en Digitale Learning ou en classe virtuelle favorisent l'ancrage des nouvelles compétences. Ces modalités pédagogiques s'inscrivent dans une démarche « praticopratique » & innovante, basée sur l'interaction des membres du groupe entre eux et avec le formateur.



8) Tableau des modalités d'acquisition de la certification

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION
<p>BC1 : Accompagner et Gérer les productions Végétales agro-écologiquement au sein des entreprises horticoles.</p>	<p><u>1.1</u>: Intégrer le fonctionnement des végétaux, des maladies et ravageurs et de leurs interactions avec le sol et l'atmosphère dans les systèmes horticoles pour des cultures saines et productives.</p> <p>Organiser, planifier et optimiser une production en identifiant les moyens humains, en matériel et en matière première et en exploitant les tableaux de bord et les indicateurs de performance et de qualité. (HVE, RSE...) pour respecter les législations en vigueur et les normes de vente.</p> <p>Maîtriser les systèmes de production végétale à l'échelle de la parcelle/du bloc de serre et à l'échelle de l'exploitation.</p> <p>Collaborer avec des experts techniques pour transmettre ce savoir-faire au reste de l'équipe (stations d'expérimentation, appui technique, essai...) pour maintenir un niveau de compétences adéquates au regard du marché.</p>	<p>Evaluation par écrits individuels, exposés, comptes rendus de travaux pratiques, réalisation de dossiers et de projets.</p> <p>Evaluations pratiques en situation professionnelle par le maître de stage lors d'une conduite de culture : (Plan de fumure, protection des culture maladies et ravageurs, gestion arrosage et chauffage...) sur la base d'une grille d'évaluation prévue à cet effet, et sur un éventail de notation d'indicateurs allant de 1 à 4 :</p> <p>4 : Maîtrise parfaitement l'indicateur 3 : Une bonne maîtrise 2 : Maîtrise de manière partielle 1: Présente des lacunes importantes</p> <p>Evaluation du comportement dans l'entreprise par le tuteur sur la base d'une grille d'évaluation prévue, de l'évaluation d'un rapport écrit par l'enseignant tuteur ou l'on jugera de l'analyse d'une situation donnée/ de l'élaboration d'un cahier des charges/ d'une proposition d'une solution/ et de la qualité de</p>



	<p><u>1.2</u> : Concevoir les solutions technico-économiques (choix des variétés, constitution de gamme, des itinéraires techniques...) adaptées aux problématiques d'un site de production (superficie couverte et extérieure, pollution, rendements, matériel disponible...) et dans un environnement pédoclimatique donné. Caractériser la composition d'une fertilisation, d'un produit de soin et d'un support de culture en fonction des attentes nutritionnelles d'un végétal. Concevoir et organiser la mise en place d'une fertilisation et d'une prophylaxie adaptée à une problématique relevée dans le respect des normes sanitaires.</p>	<p>l'analyse des forces, faiblesse, opportunités et menaces de la problématique soulevée.</p> <p>Soutenance orale d'un projet devant un jury composé du tuteur entreprise et d'au moins un autre formateur et du directeur de l'école sur un thème abordé et rencontré lors de sa période de stage en entreprise au regard des activités et compétences de ce bloc. Cette soutenance pourra avoir lieu au cours de l'année d'apprentissage ou en fin de période</p>
	<p><u>1.3</u> : Développer et intégrer les nouvelles technologies agro-écologiques et digitales dans le pilotage des productions horticoles et dans les projets d'innovation agronomique dans le respect de la biodiversité et des normes environnementales. Réaliser des diagnostics environnementaux et des études d'impacts (HVE, bilan carbone, PBI, ...) pour rester en cohérence avec les demandes du marché. Organiser des processus de collecte des données, gérer, former et évaluer son équipe pour réaliser cette mission.</p>	<p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du diplôme.</p>



	<p>Réaliser la veille réglementaire et technique sur les nouvelles pratiques horticoles et les systèmes alternatifs de production.</p>	
<p>BC2 : Maitriser le commerce et l'aménagement d'un point de vente d'une Végétalerie (espace de vente + lieu de production).</p>	<p><u>1.4</u> : Conduire et entretenir du matériel de production afin de le maintenir en état de disponibilité et accroître sa durée de vie à l'ère du numérique.</p> <p><u>2.1</u> : Maîtriser les techniques de vente et de négociation, adaptées à la vente directe de végétaux et de leurs produits complémentaires. Accueillir, gérer, et analyser les demandes clients dans un contexte pédoclimatique particulier, tout en tenant compte des stocks de production disponibles, pour résoudre une problématique plus ou moins complexe d'un jardinier amateur ou d'un paysagiste. Dégager des solutions végétales et paysagères dans des contextes complexes (sol, climat, budget, besoins clients...) Capitaliser et formaliser ce savoir-faire au travers d'outils méthodologiques mises à disposition des équipes de vente pour assurer un développement commercial pérenne. Etablir des documents de pilotage et de gestion commerciale et maitriser les calculs commerciaux et la prévision des ventes.</p>	<p>Evaluation par écrits individuels, exposés, comptes rendus de travaux pratiques, réalisation de dossiers et de projets.</p> <p>Evaluations pratiques en situation professionnelle par le maître de stage lors des ventes et d'une animation commerciale et d'un projet d'aménagement ou de réaménagement d'un espace de vente sur la base d'une grille d'évaluation prévue,</p> <p>Evaluation du comportement dans l'entreprise par le tuteur sur la base d'une grille d'évaluation prévue, de l'évaluation d'un rapport écrit par l'enseignant tuteur ou l'on jugera de l'analyse d'une situation donnée/ de l'élaboration d'un cahier des charges/ d'une proposition d'une solution/ et de la qualité de l'analyse des forces, faiblesse, opportunités et menaces de la problématique soulevée.</p>



	<p>S'assurer de la logistique d'approvisionnement et organiser les livraisons en tenant compte de contraintes internes et externes (matériel, durée chantier, souhait clientèle,) pour éviter des ruptures de stock.</p>	<p>Soutenance orale d'un projet devant un jury composé du tuteur entreprise et d'au moins un autre formateur et du directeur de l'école sur un thème abordé et rencontré lors de sa période de stage en entreprise au regard des activités et compétences de ce bloc. Cette soutenance pourra avoir lieu au cours de l'année d'apprentissage ou en fin de période</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du diplôme.</p>
<p><u>2.2</u> : Mettre en œuvre du merchandising dans un cadre réglementaire précis (exploitation agricole avec un grand espace de vente) et dans le cadre d'une activité saisonnière.</p> <p>Développer les compétences individuelles et collectives des vendeurs pour concevoir des vitrines attractives, proposer une ambiance magasin à l'image et aux valeurs de l'entreprise.</p> <p>Penser un parcours clients en cohérence avec les attentes sociétales dans un objectif d'accroissement des ventes et des marges.</p> <p>Concevoir un show-room et faire réaliser des mobiliers d'agencement sur-mesure en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.</p>		
<p><u>2.3</u> : Construire et animer un service après-vente en vue de maximiser l'expérience et le retour client dans un cadre réglementaire et d'une stratégie commerciale définie.</p>		

BC3 : Contribuer à la définition et au déploiement du marketing stratégique et opérationnel et des actions de communication commerciale d'une végétalerie.	3.1 : participer à l'élaboration de la stratégie marketing en analysant les données micro et macro-économiques. (Zone de chalandise, panier moyen, taux de fidélisation, cibles...) pour optimiser le développement économique et l'image de marque sur les marchés actuels et futurs.	<p>Evaluation par écrits individuels, exposés, comptes rendus de travaux pratiques, réalisation de dossiers et de projets.</p> <p>Evaluations pratiques en situation professionnelle par le maître de stage lors de la mise en place d'une action de communication et de l'étude de ses retombées sur la base d'une grille d'évaluation prévue.</p> <p>Evaluation du comportement dans l'entreprise par le tuteur sur la base d'une grille d'évaluation prévue, de l'évaluation d'un rapport écrit par l'enseignant tuteur ou l'on jugera de l'analyse d'une situation donnée/ de l'élaboration d'un cahier des charges/ d'une proposition d'une solution/ et de la qualité de l'analyse des forces, faiblesse, opportunités et menaces de la problématique soulevée.</p> <p>Soutenance orale d'un projet devant un jury composé du tuteur entreprise et d'au moins un autre formateur et du directeur de l'école sur un thème abordé et rencontré lors de sa période de stage en entreprise au regard des activités et compétences de ce bloc. Cette soutenance pourra avoir lieu au cours de l'année d'apprentissage ou en fin de période</p>
	3.2 : Développer des gammes de produits ou de services à partir des évolutions technologiques et des tendances de consommation sociétales et environnementales pour proposer des offres ciblées (point de ventes physique et e-commerce). Définir une politique tarifaire en fonction des prix de revient et du marché concurrentiel local et digital. Traiter un ensemble d'information internes et externes avec des outils de diagnostic pour optimiser la qualité de l'information pour prendre des décisions en termes de stratégie marketing.	
	3.3 : Définir et concevoir des actions de communication pour promouvoir les produits et les services de l'entreprise dans une approche responsable et écologique pour fidéliser et prospecter des nouveaux clients dans une zone de chalandise déterminée.	

	<p>Gérer des campagnes de marketing relationnel auprès des consommateurs en exploitant des bases de données qualifiées dans le respect du RGPD, en maîtrisant les techniques rédactionnelles propre à chacun des vecteurs de communication (Print et Digital) pour générer des commandes de produits et de services supplémentaires.</p> <p>Elaborer des campagnes de référencement et la diffusion d'annonces sur les moteurs de recherche et la création de liens sur des sites partenaires pour générer du trafic et du chiffre d'affaires.</p> <p>Animer une communauté autour de l'entreprise et des produits et services sur les divers réseaux sociaux afin de fidéliser la cible et de prospecter des nouveaux clients.</p> <p>Analyser l'image de marque et la réputation et la e-réputation de l'entreprise, les retombées des campagnes et des messages sur les différents canaux pour informer la direction et les collaborateurs sur l'image perçue et les opinions des internautes et des consommateurs sur les produits et services proposés. Identifier et gérer</p>	<p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du diplôme.</p>
--	--	--



	les retours négatifs par une veille permanente sur les différents canaux de communication afin de gérer une communication de crise si nécessaire.	
BC4 : Concevoir et réalisé plastiquement et techniquement un projet végétalisé et paysagé.	<u>4.1</u> : identifier et diagnostiquer les caractéristiques pédoclimatiques d'un lieu en vue d'identifier le matériel végétal et les produits complémentaires les plus adaptés dans le respect des usagers d'un lieu et d'une demande client.	<p>Evaluation pratique en entreprise lors de la conception et la réalisation d'un projet végétalisé sur la base d'une grille d'évaluation prévue</p> <p>Dossier technique écrit sur un projet concret de l'entreprise validé et évalué par l'enseignant tuteur ou l'on jugera de l'analyse d'une situation donnée/ de l'élaboration d'un cahier des charges/ d'une proposition d'une solution/ et de la qualité de l'analyse des forces, faiblesse, opportunités et menaces de la problématique soulevée.</p>
	<u>4.2</u> : Imaginer, proposer puis mettre en œuvre des formes et de nouveaux dispositifs végétalisés à l'échelle d'une composition, d'un massif ou d'un petit espace... à l'ère numérique dans le respect des besoins physiologiques des grandes catégories de plantes.	



	<p><u>4.3</u> : construire, organiser et suivre l'ouvrage paysager dans le respect d'un cahier des charges et des règles élémentaires d'esthétisme. Encadrer et développer les compétences individuelles et collectives de son équipe en vue d'apporter des mesures correctives aux anomalies relevées lors de la mise en place d'un chantier.</p>	<p>Soutenance orale d'un projet devant le jury d'évaluation composé du tuteur entreprise et d'au moins un autre formateur et du directeur de l'école reposant sur une réalisation effectuée :</p> <p>Technique et documents utilisés pour faire un diagnostic, Choix du matériel végétal et des produits inertes utilisés, Choix artistiques et thèmes retenus pour ce chantier, Organisation et moyen de contrôle mise en place, Correction des éventuelles anomalies en fonction des réalités du terrain.</p> <p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du diplôme.</p>
<p>BC5 : Assurer la gestion administrative, financière et humaine d'une entité dans le domaine horticole.</p>	<p><u>5.1</u> : Elaboration et suivi d'un budget prévisionnel en fonction d'objectifs fixés et en utilisant des techniques comptables (analyse bilan et compte de résultat) pour détecter les éventuels écarts afin de préconiser des actions correctives.</p> <p><u>5.2</u> : Etudier et définir avec l'aide d'experts les statuts juridiques, sociaux et fiscaux et la législation des ERP pour une entité donnée au regard de ses activités de production, de vente, de service et d'accueil du public afin de définir</p>	<p>Etude de cas ou mise en situation professionnelle selon condition rencontrée en entreprise : diagnostic de la situation financière et proposition d'axes potentiels d'amélioration.</p> <p>Soutenance orale d'un projet devant le jury d'évaluation composé du tuteur entreprise et d'au moins un autre formateur et du directeur de l'école ; sur la base de projets d'investissement possibles ou de plusieurs projets de diversification, le candidat devra déterminer des critères</p>



	<p>lesquels sont les plus appropriés en fonction de temporalité d'une entreprise (création, reprise, transmission, en développement...). Matérialiser et analyser les répercussions de ce choix sur les procédures administratives à respecter.</p>	<p>d'évaluation pour identifier le ou les projet(s) le(s) plus rentable(s) pour une entité en argumentant ses choix.</p> <p>Mise en situation professionnelles ou étude de cas selon l'historique de l'entreprise.</p>
	<p><u>5.3</u> : Contribuer au diagnostic et au développement financier de l'entité en identifiant les activités et les ateliers déficitaires et rentables afin de les conforter ou d'en corriger le fonctionnement. Proposer des solutions de diversification en tenant compte des moyens humains, financiers de l'entité et en les argumentant auprès de la direction et de son équipe sur la base d'un plan de développement.</p>	<p>Mises en situation professionnelle : portant sur la réorganisation de l'activité d'une équipe par la définition d'objectifs individuels et collectifs, attribution des missions, validation du travail, reporting avec points positifs et pistes d'amélioration.</p> <p>Portant sur l'évaluation des compétences d'un collaborateur, préparation d'un entretien afin d'identifier les évolutions et les axes de montée en compétence. Ce travail sera Soutenu oralement devant un jury d'évaluation composé du tuteur entreprise et d'au moins un autre formateur et du directeur de l'école</p>
	<p><u>5.4</u> : Recruter (Rédiger une annonce, une fiche de poste, ...) accueillir, gérer, former et évaluer son équipe dans un objectif de RSE en organisant l'activité d'une équipe, en déterminant les objectifs individuels et collectifs en attribuant les missions et en validant le travail effectué afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés. Communiquer régulièrement avec son équipe et sa direction en faisant état des avancements, des pistes d'amélioration et en prenant en compte les</p>	<p>Jeu de rôle sur la base d'un scénario portant sur la gestion d'un conflit entre salariés et ou direction. Ce dernier sera validé et évalué par l'enseignant tuteur.</p>



	<p>demandes de l'équipe afin de les fédérer autour d'un projet.</p> <p>Gérer les relations interpersonnelles en choisissant le mode d'intervention adapté à la situation afin de prévenir et résoudre les conflits.</p> <p>Evaluer la performance collective et individuelle de son équipe à l'aide d'outils et méthodes dédiés afin d'identifier les besoins de montée en compétence.</p>	<p>Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du diplôme.</p>
--	--	--

9) Les voix de recours

Le jury est souverain et ses décisions "ne peuvent donner lieu à un réexamen". En revanche, les jurys ont l'obligation de motiver les notes attribuées, chaque candidat reçoit donc une appréciation rédigée pour chaque épreuve écrite ou orale. Les candidats ont un an pour demander à voir les différentes copies corrigées des examens écrits. Il peut alors vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur matérielle, comme une erreur de transcription de sa note entre sa copie et son relevé de notes.

Cette demande se fait par écrit. Les candidats peuvent contester les résultats par un recours gracieux, lorsqu'ils jugent que la décision du jury est irrégulière.

Ils ont 2 mois pour formuler par courrier avec accusé de réception leur demande auprès du président du jury.

Celui-ci décidera de la recevabilité de la demande, elle ne peut concerner que des erreurs matérielles comme des mauvaises transcriptions de note mais ne peut remettre en cause les décisions prises lors de la délibération du jury.